



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017
DE 07H30 À 07H50, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2017/01

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
M. Daniel TERCIER, Vice-Président, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
Mme Johanna GAPANY, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal, Le Pâquier
M. Patrice MORAND, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic
M. Jérôme TORNARE, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente élue du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Jérôme GACHET, Journaliste à la Gruyère
Mme Maud TORNARE, Journaliste à La Liberté
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
M. Nicolas GACHET, Comptable Commune de Bulle, responsable pour Mobul
Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, DAEC, Coordinatrice des agglomérations
Mme Katia MEIER, Service des constructions et de l'aménagement, aménagiste
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
M. Hans GYGAX, Chef de section Service de l'environnement

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016	2
3. Approbation des comptes de l'exercice 2016	3
4. Passage au quart d'heure lignes 1 et 2 de Mobul – inscription au budget 2018	10
5. Divers	13

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

Mme Johanna GAPANY, Conseillère communale de Bulle (2 voix)

M. Patrice MORAND, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

M. Jérôme TORNARE, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

M. Joseph GREMAUD, Conseiller communal Le Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (2 voix) :

M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016

M. le Préfet s'adresse à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal N° 2016/03 de la séance du 13 octobre 2016.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité, approuve le procès-verbal N° 2016/03 de la séance du 13 octobre 2016, avec remerciements à son auteur.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2016

M. le Préfet cède la parole à M. Nicolas Gachet, gestionnaire des finances de Mobul.

M. Gachet donne lecture et commente le rapport de gestion de l'exercice 2016 :

février 2017

Association de communes Mobul
Rapport de gestion de l'exercice 2016

Rapport sur les comptes de l'exercice 2016 à l'attention de l'assemblée des délégués

1. RESULTAT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à **Fr. 2'263'989.05**. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 2'186'500.00. **L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. 77'489.05.**

Les produits de fonctionnement s'élèvent également à **Fr. 2'263'989.05**. Il s'agit du montant des charges de fonctionnement qui ont été facturées aux Communes membres, des subventions cantonales ainsi que les intérêts positifs du compte bancaire.

Il est important de relever qu'une imputation interne de Fr. 50'000.00, correspondant à l'amortissement du PA3, a été comptabilisée au fonctionnement alors qu'elle était prévue en produit du compte d'investissement lors de l'établissement du budget.

Le résultat net de fonctionnement, **avant comptabilisation des soldes aux communes**, fait apparaître un excédent de charge de Fr. 124'003.50 par rapport au budget. Ce montant sera facturé aux Communes.

Par rapport au budget, nous signalons les principales variations suivantes :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différences</u>
Dépenses de fonctionnement :			
Mandat suivi projet d'agglomération (chap.0)	15'000.00	6'184.95	- 8'815.05
Entretien du réseau (chap.6)	5'000.00	1'675.25	- 3'324.75
Honoraires et frais d'étude (chap.6)	18'000.00	34'191.45	+ 16'191.45
Contrats de prestations (chap.6)	2'050'000.00	2'051'136.20	+ 1'136.20
Honoraires divers (chap.7)	25'000.00	0.00	- 25'000.00
Imputation interne amort. (chap.7)	0.00	50'000.00	+ 50'000.00
Recettes de fonctionnement :			
Subventions cantonales p. études (chap.6)	0.00	31'970.40	+ 31'970.40
Subventions cantonales p. exploit. (chap.6)	1'178'750.00	1'000'265.00	- 178'485.00
Participations communales (chap.9)	1'007'750.00	1'181'753.65	+ 174'003.65

p.a. Département technique - Grand-Rue 7 - Case postale 32 - CH-1630 Bulle - Tél. 026 919 18 40 - Fax 026 919 18 49 - www.mobul.ch - info@mobul.ch

M. Hohl relève que la baisse de la subvention cantonale sur les transports, à hauteur de Frs. 178'485.00, est due au taux de fréquentation de la ligne 3 qui n'a pas atteint les 20 % réglementaires ; ce qui n'est plus le cas depuis fin 2016.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT**a) Administration****01 Législatif et Exécutif****012 Exécutif (comité de direction, commissions)**

Les jetons de présence s'élèvent à Fr 4730.00 alors qu'un montant de Fr 4'200.00 était inscrit au budget.

Les frais de représentation de Fr. 1'035.10 correspondent au repas de remerciement de fin de législature du comité de direction.

Les frais de l'organe de révision d'un montant de Fr 2'073.60 sont inférieurs de Fr 126.40 au budget. Pour rappel il s'agit des honoraires pour la révision des comptes 2015 et pour le contrôle des valeurs au bilan effectué durant l'année 2015.

02 Administration**020 Administration générale**

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr 59'978.60 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2016 et Fr. 52.00 pour des frais divers. Le budget prévu pour ce poste était de Fr. 60'000.00.

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 616.75 correspondent aux frais de convocations des Assemblées des délégués. Les frais de ports s'élèvent à Fr 260.00.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes pour Fr 6'184.95.

b) Culture et loisirs**32 Médias****320 Informations et communications**

Les frais internet de Fr 982.55 correspondent à l'hébergement et à la mise à jour du site.

c) Transports et communications**65 Trafic régional****650 Trafic d'agglomération**

L'entretien du réseau de Fr. 1'675.25, les émoluments de Fr. 389.00, ainsi que des honoraires et frais d'étude de Fr. 2'221.05 correspondent à la modification du carrefour de la Rue de Vevey – Rue Nicolas Glasson.

Le solde des honoraires et frais d'études s'élèvent à Fr 31'970.40. Une subvention cantonale y relative a été perçue pour un montant équivalent.

Le contrat de prestations s'élève à Fr 2'051'136.20 pour un budget de Fr 2'050'000.00. La subvention cantonale de Fr 1'000'265.00 est inférieure au budget de Fr. 178'485.00. En effet, le taux de couverture des lignes n'a pas atteint le minimum fixé par le règlement d'exécution de la loi sur les transports, ceci principalement sur la ligne 3.

69 Trafic, autres tâches**690 Autres tâches du trafic**

Les frais internet de Fr. 518.40 concernent la mise à jour des horaires sur le site.

d) Environnement**79 Aménagement****790 Aménagement du territoire**

L'imputation interne de Fr. 50'000.- concerne le premier amortissement du PA3 facturé aux communes.

e) Finances**94 Gérance de la fortune et des dettes****940 Intérêts et amortissements**

Les frais bancaires se sont élevés à Fr 165.20.

941 Participation des communes

Les participations des communes se montant à Fr 1'181'753.65. La somme de Fr 1'007'750.00, selon le budget a déjà été facturée ainsi qu'un montant Fr. 50'000.00 pour l'amortissement du PA3. Le solde final sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués, soit Fr. 124'003.65 en faveur de Mobul.

Comme précédemment, les participations des Communes ont été divisées en deux parties, soit administration et transports étant donné que la Commune du Pâquier ne participe pas aux frais de transports.

3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS**a) Transports et communications**62 Routes communales et génie civil620 Routes communales et génie civil

Le total des subventions redistribuées s'élève à Fr 181'979.00 pour un total de subventions reçues de Fr 222'000.00, la différence de Fr 40'021.- a été virée au bilan.

Rue et place St-Denis
+ Rue de Gruyères

b) Environnement79 Aménagement790 Aménagement du territoire

Les honoraires d'étude du PA3 payés en 2016 et représentant les frais de mandataires externes ainsi que ceux liés à l'information à la population pour Fr. 131'515.75 ont été virés au bilan.

4. COMPTES AU BILAN**a) Actifs**

102.0	Raiffeisen c/c 57039.43	Fr. 20'080.35, montant correspondant au solde du c/c bancaire.
115.0	Débiteurs Communes	Fr. 125'140.10, il s'agit du montant à récupérer auprès des communes selon tableau de répartition.
115.10	Impôt anticipé	Fr 4.20 correspond à l'impôt anticipé à récupérer.
139.00	Produits à recevoir	Fr. 31'970.40, subvention à recevoir concernant les honoraires et études.
141.1	Honoraires étude PA 3	Fr. 95'776.75, solde après virement des investissements 2016 et comptabilisation de l'amortissement.

b) Passifs

200	Fournisseurs divers	Fr 85'614.20 totalisent les diverses factures à payer au 31 décembre 2016.
200.0	Créanciers Communes	Fr 1'136.60, il s'agit du montant en faveur des communes selon le tableau de répartition.
230.0	Subventions à distribuer	Fr 186'221.00, ce montant correspond au solde des subventions ressortant des comptes d'investissements.

M. Gachet précise que les comptes 2016 ont été révisés par la Fiduciaire Cuennet, laquelle recommande d'approuver ces derniers.

Fonctionnement :

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	74'931.00		85'100.00		52'184.00	
01	Législatif et exécutif	7'838.70		7'400.00		4'520.35	
012	Exécutif (comité de direction, commissions)	7'838.70		7'400.00		4'520.35	
012.300.00	Traitements et jetons de présence	4730.00		4200.00		2'446.75	
012.317.00	Frais de représentation	1'035.10		1'000.00			
012.318.00	Organe de révision	2'073.60		2'200.00		2'073.60	
02	Administration	67'092.30		77'700.00		47'663.65	
020	Administration générale	67'092.30		77'700.00		47'663.65	
020.310.00	Mandat administratif	60'030.60		60'000.00		40'610.80	
020.310.01	Publications et annonces	616.75		1'000.00		436.20	
020.310.02	Fournitures de bureau			200.00			
020.318.01	Frais de ports et de télécommunications	260.00		500.00		217.50	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et divers			1'000.00		331.00	
020.318.60	Mandat du suivi du projet d'agglomération	6'184.95		15'000.00		6'063.15	
3	CULTURE ET LOISIRS	982.55		2'000.00		631.10	
32	Médias	982.55		2'000.00		631.10	
320	Informations intercommunales - Communication	982.55		2'000.00		631.10	
320.318.00	Frais internet	982.55		1'000.00		631.10	
320.318.10	Communication générale			1'000.00			

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2'087'910.30	1'032'235.40	2'074'200.00	1'178'750.00	2'306'810.05	1'326'563.05
65	Trafic régional	2'087'391.90	1'032'235.40	2'074'000.00	1'178'750.00	2'306'648.05	1'326'563.05
650	Trafic d'agglomération	2'087'391.90	1'032'235.40	2'074'000.00	1'178'750.00	2'306'648.05	1'326'563.05
650.314.00	Entretien du réseau	1'675.25		5'000.00			
650.318.00	Communication générale			1'000.00			
650.318.02	Emoluments de chancellerie et divers	389.00					
650.318.10	Honoraires et frais d'étude	34'191.45		18'000.00		42'813.05	
650.364.00	Contrats de prestations	2'051'136.20		2'050'000.00		2'263'835.00	
650.461.10	Subventions cantonales pour les études		31'970.40				32'813.05
650.461.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'000'265.00		1'178'750.00		1'293'750.00
69	Trafic, autres tâches	518.40		200.00		162.00	
690	Autres tâches du trafic	518.40		200.00		162.00	
690.318.50	Frais internet	518.40		200.00		162.00	
7	ENVIRONNEMENT	50'000.00		25'000.00		24'118.70	
79	Aménagement	50'000.00		25'000.00		24'118.70	
790	Aménagement du territoire	50'000.00		25'000.00		24'118.70	
790.318.00	Honoraires divers			25'000.00		24'118.70	
790.395.00	Imputation interne des amortissements	50'000.00					

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES	50'165.20	1'231'753.65	200.00	1'007'750.00	270.45	1'057'451.25
94	Gérance de la fortune et des dettes	50'165.20	1'231'753.65	200.00	1'007'750.00	270.45	1'057'451.25
940	Intérêts et amortissements	50'165.20	50'000.00	200.00		270.45	11.95
940.318.00	Frais de banques	165.20		200.00		230.00	
940.321.00	Intérêts des comptes courants					40.45	
940.330.00	Amortissements	50'000.00					
940.420.00	Intérêts des capitaux						11.95
940.495.00	Imputation interne des amortissements		50'000.00				
941	Participations des communes		1'181'753.65		1'007'750.00		1'057'439.30
941.452.01	Participation de la commune de Bulle - administration		61'181.20		89'950.00		61'761.58
941.452.02	Participation de la commune de Morlon - administration		1'508.65		2'250.00		1'521.80
941.452.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		2'577.20		3'700.00		2'578.25
941.452.04	Participation de la commune de Riaz - administration		5'791.70		8'700.00		6'115.15
941.452.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		5'020.00		7'650.00		5'215.50
941.452.11	Participation de la commune de Bulle - transports		877'064.45		741'900.00		811'348.27
941.452.12	Participation de la commune de Morlon - transports		21'808.40		18'700.00		19'995.95
941.452.14	Participation de la commune de Riaz - transports		83'732.10		71'700.00		80'351.20
941.452.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		73'069.95		63'200.00		68'551.60
941.452.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		40'057.80				
941.452.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		1'008.20				
941.452.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		1'653.60				
941.452.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		3'870.60				
941.452.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		3'409.80				

Investissements :

Compte	INVESTISSEMENTS	Comptes 2016		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	181'979.00	222'000.00	1'508'000.00	1'348'900.00
62	Routes communales et génie civil	181'979.00	222'000.00	1'508'000.00	1'299'000.00
620	Routes communales et génie civil	181'979.00	222'000.00	1'508'000.00	1'299'000.00
620.501.01	Bulle - M2(a) - Rte de l'Intyamon - subv. Mobul			85'000.00	
620.501.04	Bulle - M3 - Réam. axe entrée Nord (Rte Riaz) - subv. Mobul			14'000.00	
620.501.06	Bulle - M5(a) - Réam. Pl. et R. St-Denis et R. Gruyère - subv. Mob	181'979.00		195'000.00	
620.501.17	Bulle - M19(c) - MD tronçon Coude - Pépinière - subv. Mobul			9'000.00	
620.501.18	Bulle - M19(d) - Réam. Ch. de la Pépinière - subv. Mobul			12'000.00	
620.501.27	Morlon - M12 - Compl. traversée Morlon - subv. Mobul			83'000.00	
620.501.33	Le Pâquier - M20(e) - Compl. liaison Le Closalet - subv. Mobul			4'000.00	
620.501.35	Riaz - M10(a) - Réam. traversée Riaz - subv. Mobul			69'000.00	
620.570.01	Bulle - M2(a) - Réam. Acr. Sud - subv. fédérale redistrib.			188'000.00	
620.570.04	Bulle - M3 - Réam. entrée nord (Rte Riaz) - subv. féd. redistrib.			31'000.00	
620.570.06	Bulle - M5(a) Réam. Pl. St-Denis - R. Gr. - subv. féd. redistrib.			427'000.00	
620.570.17	Bulle - M19(c) - MD tronçon Coude - Pépinière - subv. féd. re.			20'000.00	
620.570.18	Bulle - M19(d) - Réam. Ch. de la Pépinière - subv. féd. red.			26'000.00	
620.570.27	Morlon - M12 - Compl. d'aménagements - subv. féd. redistrib.			183'000.00	
620.570.33	Le Pâquier - M20(e) - Liaison Le Closalet - subv. féd. redistrib.			9'000.00	
620.570.35	Riaz - M10(a) - Réam. traversée Riaz - subv. féd. redistrib.			153'000.00	
620.622.01	Participation de la commune de Bulle				380'000.00
620.622.02	Participation de la commune de Morlon				10'000.00
620.622.03	Participation de la commune du Pâquier				17'000.00
620.622.04	Participation de la commune de Riaz				36'000.00
620.622.05	Participation de la commune de Vuadens				29'000.00
620.670.04	Bulle - M3 - Réam. axe entrée nord - subv. féd. à redistrib.				35'000.00
620.670.06	Bulle - M5(a) - Réam. Pl. et R. St-Denis - Gruyère - subv. féd. à red.		222'000.00		490'000.00
620.670.17	Bulle - M19(c) - MD tronç. Coude - Pépinière - sub. féd. à red				22'000.00
620.670.18	Bulle - M19(d) - MD réam. Ch. Pépinière - sub. féd. à redis.				30'000.00
620.670.33	Le Pâquier - M20(e) - Liaison Le Closalet - subv. féd. à redis				11'000.00
620.670.35	Riaz - M10(a) - Réam. traversée - subv. féd. à redistrib.				239'000.00

Compte	INVESTISSEMENTS	Comptes 2016		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
65	Trafic régional				49'900.00
650	Trafic d'agglomération				49'900.00
650.622.01	Participation de la commune de Bulle				41'400.00
650.622.02	Participation de la commune de Morlon				1'000.00
650.622.04	Participation de la commune de Riaz				4'000.00
650.622.05	Participation de la commune de Vuadens				3'500.00
7	ENVIRONNEMENT	131'515.75			
79	Aménagement	131'515.75			
790	Aménagement du territoire	131'515.75			
790.501.01	Honoraires étude PA 3	131'515.75			

Compte	INVESTISSEMENTS	Comptes 2016		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
	RECAPITULATION				
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	181'979.00	222'000.00	1'508'000.00	1'348'900.00
7	ENVIRONNEMENT	131'515.75			
	TOTALISATION	313'494.75	222'000.00	1'508'000.00	1'348'900.00

Compte	REPORTS AU BILAN	Comptes 2016	
		Charges	Revenus
999	Comptes de report au bilan	222'000.00	313'494.75
999.590.00	Report au bilan des recettes d'investissements	222'000.00	
999.690.00	Report au bilan des investissements		313'494.75

Bilan :

Compte	BILAN	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2016	Débit	Crédit	31.12.2016
1	ACTIF				
10	Disponible	202'932.37	1'312'619.55	1'495'471.57	20'080.35
102.0	Raiffeisen c/c 7039.43	202'932.37	1'312'619.55	1'495'471.57	20'080.35
11	Réalisable	60.55	160'224.90	35'141.15	125'144.30
115.01	Débitur commune de Bulle		135'183.65	28'788.40	106'395.25
115.02	Débitur commune de Morlon		3'132.20	755.50	2'376.30
115.04	Débitur commune de Riaz	56.35	12'023.30	2'958.45	9'121.20
115.05	Débitur commune de Vuadens		9'685.75	2'638.40	7'247.35
115.10	Impôt anticipé	4.20			4.20
13	Actifs transitoires	32'813.05	31'970.40	32'813.05	31'970.40
139.00	Produits à recevoir	32'813.05	31'970.40	32'813.05	31'970.40
14	Investissements	14'261.00	131'515.75	50'000.00	95'776.75
141.1	Honoraires étude PA 3	14'261.00	131'515.75	50'000.00	95'776.75
199	TOTAL DE L'ACTIF	250'066.97	1'636'330.60	1'613'425.77	272'971.80

Compte	BILAN	Bilan au 01.01.2016	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2016
2	PASSIF				
20	Engagements courants	-83'866.97	83'866.97	86'750.80	-86'750.80
200	Fournisseurs divers	-72'599.90	72'599.90	85'614.20	-85'614.20
200.01	Créancier commune de Bulle	-9'890.17	9'890.17		
200.02	Créancier commune de Morlon	-375.25	375.25		
200.03	Créancier commune de Le Pâquier	-337.75	337.75	1'136.60	-1'136.60
200.05	Créancier commune de Vuadens	-663.90	663.90		
23	Subventions à redistribuer	-146'200.00	181'979.00	222'000.00	-186'221.00
230.0	Subventions à redistribuer	-146'200.00	181'979.00	222'000.00	-186'221.00
24	Provisions	-20'000.00	20'000.00		
240.0	Provisions	-20'000.00	20'000.00		
299	TOTAL DU PASSIF	-250'066.97	285'845.97	308'750.80	-272'971.80

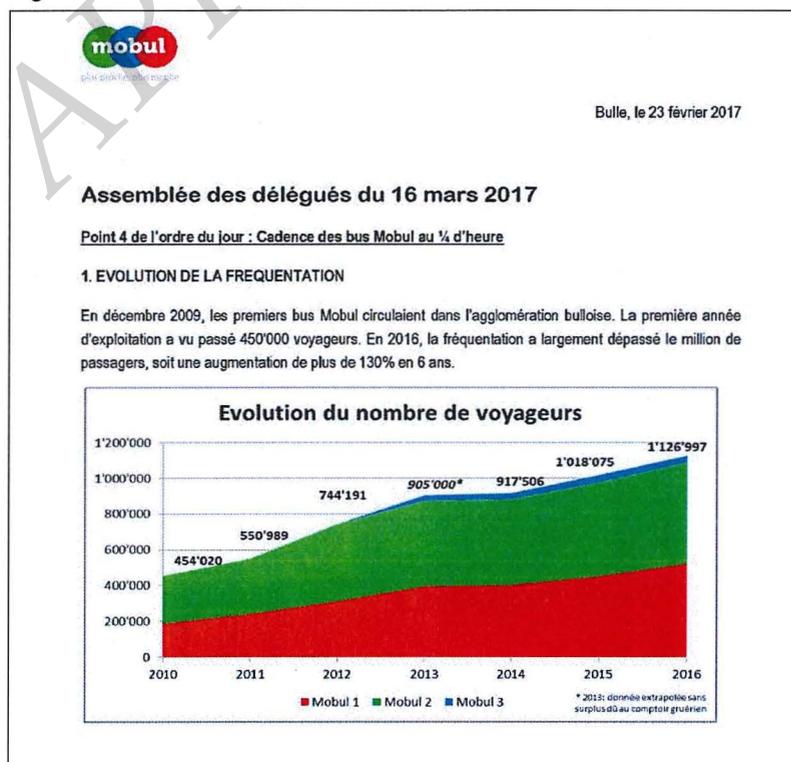
Mobul - répartition finale 2016

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissement Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Total des participations 2016 selon comptes	Total des participations versées en 2016	Solde à décompter aux communes
Bulle	101'239.00	877'064.45	0.00	978'303.45	871'908.20	106'395.25
Morlon	2'516.85	21'808.40	0.00	24'325.25	21'948.95	2'376.30
Le Pâquier	4'230.80	0.00	0.00	4'230.80	5'367.40	-1'136.60
Riaz	9'662.30	83'732.10	0.00	93'394.40	84'273.20	9'121.20
Vuadens	8'429.80	73'069.95	0.00	81'499.75	74'252.40	7'247.35
Total	126'078.75	1'055'674.90	0.00	1'181'753.65	1'057'750.15	124'003.50

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité, approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement de Mobul concernant l'exercice 2016.

4. Passage au quart d'heure lignes 1 et 2 de Mobul – inscription au budget 2018

Message aux délégués :



2. OBJECTIFS

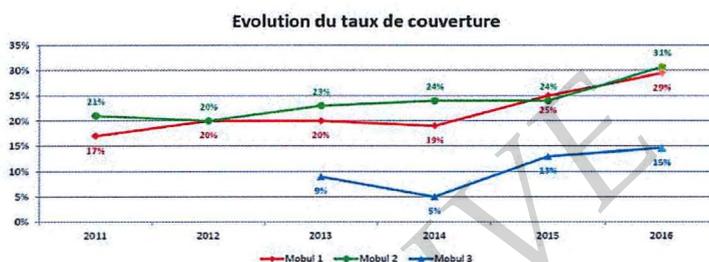
Les différentes études menées dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) ont démontré que le bon fonctionnement du réseau routier de l'agglomération dépendait entre autre de la réussite du transfert modal entre le transport individuel motorisé et le transport public.

Le passage au ¼ d'heure est une condition importante de l'attractivité du transport public. Avec une telle cadence, nombre de passagers potentiels seront captés par le réseau de bus, allégeant ainsi d'autant la charge de trafic de l'agglomération.



3. FINANCES

L'évolution du taux de couverture des lignes Mobul se présente comme suit :



Le coût pour cette nouvelle prestation est estimé à Fr. 1'350'000.--.

La loi fribourgeoise sur les transports précise que le canton participe à 57.5% des coûts d'exploitation des lignes des communautés régionales. Le règlement d'exécution de ladite loi précise les valeurs minimales de fréquentation pour obtenir la pleine part cantonale. Pour ce faire, le taux de couverture de chaque ligne doit être de 20%.

De l'avis des spécialistes, le passage au ¼ d'heure entraînera une augmentation de la fréquentation permettant d'atteindre ce taux de couverture.

Le cout supplémentaire pour Mobul est estimé à Fr.450'000.--.

Sur la base des explications fournies, le Comité demande à l'Assemblée des délégués de décider du passage de la cadence des bus Mobul au ¼ d'heure pour les lignes 1 et 2, et des implications financières y relatives.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Mme Antoinette Badoud

La Présidente
Mme Marie-France Roth Pasquier

Mme Roth Pasquier relève que le passage au quart d'heure pour les lignes 1 et 2 de Mobul a été accepté par le Comité de direction en date du 23 février dernier. Par contre, si l'Assemblée des délégués n'accepte pas le coût y relatif, à inscrire au budget 2018, la commande de bus supplémentaires, entre autre, ne pourra être transmise aux TPF.

Le nombre de passagers des lignes Mobul a augmenté depuis 2010, de l'ordre de 130 % jusqu'en 2016. Cela est réjouissant tenant compte des difficultés sur la ligne 3, laquelle progresse néanmoins et devrait atteindre les 20 % requis en 2017.

Mme Roth Pasquier relève que le passage au quart d'heure correspond à une demande de la population, depuis un certain temps déjà. C'est pour cette raison que le Comité a décidé de procéder à une étude en ce sens, l'an dernier, avec la mise sur pied d'un groupe de travail composé des délégués des TPF, du SMO, de Team+ et M. Hohl. Le Comité propose aux délégués que le passage au quart d'heure s'effectue dès le changement d'horaire, soit en décembre 2017 déjà.

Le coût estimé pour cette nouvelle prestation est de 1.350 mio, moins 20 % de recettes env. et la subvention cantonale de 57.5 % par le Canton ; ceci pour autant que le taux de couverture de 20 % soit atteint. Au final, le coût supplémentaire pour Mobul est estimé à Frs. 450'000.-- environ.

M. Audemars informe que le Conseil communal de Morlon a appris, par le dernier PV du Comité, que le bus au quart d'heure n'irait pas à Morlon, mais à Palud. Il demande confirmation de ce fait.

M. Hohl répond que statistiquement il a été constaté que les arrêts de bus depuis le bas de Morlon jusqu'au village étaient moyennement fréquentés. Les TPF en ont donc déduit qu'il n'y avait pas de raison de desservir le même public au quart d'heure. Par contre, le nombre de passagers croît considérablement depuis l'arrêt de Chalamala vers la ville. Le Comité a donc envisagé d'aller une fois sur deux du côté de Palud, plutôt que Morlon, mais ce choix n'est pas définitif.

M. Audemars déclare que son Conseil communal souhaite que ce point soit repris en Comité, car il pense que le nombre de passagers en provenance de Morlon augmenterait avec une cadence au quart d'heure. M. Audemars estime que ce ne serait pas logique que les habitants de Morlon soient les seuls à devoir s'interroger sur le choix du bus desservant leur village. Il note que la ligne 3, desservant la zone industrielle, a par contre bien du mal à assumer son taux de couverture. En conclusion, la commune de Morlon est favorable au passage au quart d'heure mais elle souhaite être desservie également, ou du moins aux heures de pointe.

M. le Préfet remercie M. Audemars pour son intervention et déclare que ce point sera repris par le Comité de direction.

M. Hohl rappelle que Mobul va doubler son offre quasiment et que logiquement cela devrait doubler le prix, mais ce n'est pas le cas. Mobul va tourner avec trois bus supplémentaires, et non six. Le bus de la ligne 1 repartira directement depuis l'arrêt du Cloalet en sens inverse, contrairement aux dix-neuf minutes d'attente actuellement. Cette modification permet le gain d'un bus aller et retour deux fois dans la journée, d'où le coût relativement modeste du passage au quart d'heure.

M. le Préfet constate que l'on a parlé du taux de couverture de la ligne 3 à hauteur de 20 % en 2016, alors que le message indique 15 %.

M. Hohl rectifie et informe que la ligne 3 atteindra les 20 % en 2017 ; le rapport d'efficience 2016 n'ayant pas encore été présenté. Ce sont des projections tirées du mois de novembre 2016 et il semblerait que la fréquentation ne va pas aller vers la baisse. Par contre, il y a encore une entreprise du moins qui dispose d'une place de parc par employé ; ce qui n'encourage pas à changer de mode de transport.

M. le Préfet demande aux délégués de se prononcer sur le passage au quart d'heure des lignes 1 et 2 de Mobul, plus particulièrement sur le coût supplémentaire que cette modification va engendrer.

- **L'Assemblée des délégués**, à l'unanimité, approuve le passage au quart d'heure pour les lignes 1 et 2 de Mobul, de 07h00 à 19h00, ceci dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire 2017-2018. Le montant de cette charge pour Mobul, estimé à env. Fr. 450'000.--, sera inscrit au budget 2018.
- Le choix de desservir Morlon ou Palud au quart d'heure sera rediscuté au Comité de direction.

5. Divers

Communications :

Mme Roth Pasquier relève qu'à l'instar des années précédentes, Mobul va sponsoriser Bull'bouge en offrant la gratuité pour les bus durant toute la journée, soit le samedi 13 mai 2017.

Mme Gapany salue cette initiative.

M. Roth Pasquier rajoute que le passage au quart d'heure va s'appliquer durant la période du Comptoir Gruérien 2017, mais c'est le Comité d'organisation qui va assumer ce coût.

M. Hohl souligne qu'il y a eu plus de 100'000 passagers sur les bus Mobul durant le dernier Comptoir.

M. le Préfet remercie les Délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 07h50.



La Secrétaire
Solange Thorimbert



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet

Bulle, le 22 mars 2017

Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens

- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- Mme Johanna GAPANY, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Vice-Syndic de Morlon
- M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Patrice MORAND, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Syndic de Riaz
- M. Jérôme TORNARE, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Christophe YENNI, Délégué, Conseiller communal de Vuadens

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
- M. Nicolas GACHET, Comptable, Ville de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, Responsable du Service de la mobilité
- Mme Corinne MARGALHAN FERRAT, Coordinatrice des agglomérations à la DAEC
- Mme Katia MEIER, Aménagiste au Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Chef de section au Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal Le Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens